

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 23 mai 2025**

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois mai à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Crest-Voland, en séance publique, sous la présidence de monsieur RAMBAUD Christophe, maire.

En exercice : 11
Présents : 06
Absents : 05
Votants : 06

Date de la convocation : 16/05/2025

Présents : RAMBAUD Christophe, MOLLIER Christelle, GARDET Benjamin, SOCQUET-JUGLARD Magdalène, BOURGEOIS-ROMAIN Florent, AINOZ Jean-Louis.

Absents : MALINVERNO Jean-Baptiste, BELLENGER Thierry, HURLIN Frédéric, MORONI Bruno, SOCQUET-JUGLARD Pierre.

Secrétaire : GARDET Benjamin.

Délibération 2025-05D03 – travaux de création de cheminement piétons entre la colonie Saint-André et le lotissement le Biollet. – Avenants n°1 aux lots 1, 2 et 3

Vu la délibération du 13 juin 2024 attribuant les marchés de travaux suivants dans le cadre de la création du cheminement piétons entre la colonie Saint-André le lotissement le Biollet :

- lot n°1 VRD ET TERRASSEMENT : à l'entreprise MARTOIA pour un montant de 53 223.25 € H.T. (tranche ferme) et 171 715.25 € H.T. (tranche optionnelle)
- lot n°2 : BORDURES ENROBES : à l'entreprise EIFFAGE – pour un montant de 49 992.50 € H.T. (tranche ferme) et 74 897.00 € H.T. (tranche optionnelle)
- lot n° 3 : ELECTRICITE ET ECLAIRAGE PUBLIC : à l'entreprise RICHIERO – pour un montant de 27 222.71 € H.T. (tranche ferme) et 19 313.72 € H.T. (tranche optionnelle).

Monsieur le maire explique que des travaux supplémentaires ont été nécessaires et d'autres supprimés sur ces lots pour lesquels il convient de passer un avenant :

Lot n°1 : VRD ET TERRASSEMENT : Avenant n°1 pour un montant de 2 180.00 € H.T. sur la tranche ferme.

Lot n° 2 : BORDURES ENROBES : Avenant n°1 pour un montant de 10 929.77 € H.T sur la tranche ferme

Lot n°3 : ELECTRICITE ET ECLAIRAGE PUBLIC : Avenant n°1 pour un montant de 5 973.95 € H.T. sur la tranche ferme et la tranche optionnelle.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

- Approuve l'avenant n°1 au lot n°1 VRD ET TERRASSEMENT pour un montant de pour un montant de 2 180.00 € H.T. sur la tranche ferme,
- Approuve l'avenant n°1 au lot n°2 : BORDURES ENROBES pour un montant de 10 929.77 € H.T sur la tranche ferme,
- Approuve l'avenant n°1 au lot n°3 : ELECTRICITE ET ECLAIRAGE PUBLIC pour un montant de 5 973.95 € sur la tranche ferme et la tranche optionnelle.
- Autorise le maire ou son représentant à signer les avenants et toute pièce nécessaire à leurs exécutions.

Ainsi délibéré en séance, les jours mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300946-20250523-D2025-05D03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2025

Le maire
Christophe RAMBAUD
Pour le Maire,
l'Adjoint délégué
Christelle MOLLIER

